

CA

EXTRAORDINAIRE

24-03

19

MARS

2024

Présent pour ton futur



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024
19 mars 2024, à 17 h, **par TEAMS SEULEMENT**

PRÉSENCES

Mesdames :	Karine Lemarchand Janice Lemoignan Chantal Otis	Marlaine Villeneuve Émilie Séry
Messieurs :	Serge Le Guellec Alexandre Ouellet Gilles Blaquière Philippe De Carufel François Dornier	Mohammed Bahoura Pierre-Luc Michaud Kurt Vignola Frédéric Plourde

ABSENCES

Raymond Lacroix (président)
Xavier Gravel
Hermex S. Fassinou
Gino Pelletier
Manou Bernard
Lucie Duchesneau

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, secrétaire générale

24-03.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

En l'absence du président M. Raymond Lacroix, M. Serge Le Guellec présidera l'assemblée.
Constatant le quorum, M. Le Guellec souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

24-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Le Guellec, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-03.03 CAPSULE TEMPORELLE : POUR INFORMATION

Dans le cadre du 100^e anniversaire du bâtiment principal du Cégep, Mme Julie Gasse présente aux administrateurs et administratrices les informations entourant la capsule temporelle.

À la suite de la présentation, les membres du CA ont également dégagé les orientations suivantes :

- Ils souhaitent aller de l'avant avec le concept de l'ouverture de la capsule temporelle et y voient une opportunité de rayonnement, notamment par le biais du documentaire ;
- Remettre les objets dans la capsule une fois qu'ils auront été photographiés ;
- Ajouter un deuxième réceptacle (si possible) qui contiendrait des objets contemporains, ce qui serait notre geste de continuité. Pour marquer cette continuité, un administrateur a suggéré de remettre le même type d'objet et en ajouter d'autres qui représentent notre époque, pas d'attente sur le nombre d'objets ;
- Faire un appel à la communauté interne et aux étudiantes et étudiants ;
- Faire la mise en contexte dans le documentaire concernant l'action des communautés religieuses qui a permis la mise en place de la vocation institutionnelle et de secteur tertiaire sur lequel est fondé Rimouski aujourd'hui. Nous faisons aussi partie de cet héritage. Il faut rappeler que le rôle de l'enseignement à cette époque était confié aux communautés religieuses et que le réseau des cégeps, dont le Cégep de Rimouski est l'un des fondateurs a amené la laïcisation de l'enseignement ;
- Parler de la trame historique et factuelle du religieux, accepter et nommer cet héritage et indiquer ce que nous sommes devenus ;
- Présence possible du religieux à la cérémonie de remise en place des réceptacles.

Il est PROPOSÉ par Karine Lemarchand, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter ces orientations.

24-03.04 ENGAGEMENT D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, présente le sujet en vue de son adoption.

Le 6 avril 2021 (CA 21-03.16), le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (Règlement n° 21-01.29, catégorie C-19 du Cahier de gestion) qui regroupe l'ensemble des règles générales de la gestion financière dont l'article 4.0, l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe, qui précise les modalités à respecter lors d'un appel d'offres de service dans le cadre du processus d'engagement de l'auditeur indépendant.

Cet article prévoit que tous les cinq (5) ans, le comité de vérification du Collège procède à un appel d'offres de service aux diverses firmes régionales de comptables accrédités et reconnus et soumet son analyse au conseil d'administration pour décision.

L'appel d'offres public a été publié le 17 janvier 2024 et les soumissionnaires avaient jusqu'au 14 février 2024 pour soumettre leur offre. Le comité de sélection a procédé à l'évaluation de l'appel d'offres fondé sur un prix le 14 février 2024.

Le 14 mars 2024, les membres du comité de vérification ont confirmé le choix de la firme d'auditeur indépendant.

À la suite de l'appel d'offres, trois (3) firmes de comptable accréditées ont déposé une soumission conforme au cahier de charge.

Il s'agit de :

- Mallette (Rimouski, Québec) au montant total de 292 898,81 \$ (toutes taxes incluses) ;
- MNP (Rimouski, Québec) au montant total de 181 085,63 \$ (toutes taxes incluses) ;
- Raymond Chabot Grant Thornton (Rimouski, Québec) au montant de 334 002,38 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise MNP (Rimouski, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification du Collège de Rimouski ;

Il est recommandé de nommer la firme MNP (Rimouski, Québec) pour la vérification des états financiers 2023-2024.

Il est PROPOSÉ par Marlaine Villeneuve, APPUYÉ par Mohammed Bahoura et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer la firme MNP (Rimouski, Québec) pour la vérification des états financiers 2023-2024.

24-03.05 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 57.

En l'absence du président
(M. Serge Le Guellec)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Vicky Boucher)